

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 21 octobre 2016 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte d'acquisition entre la Ville et Monsieur Henri Lalle mang, dans un but d'utilité publique

Acte administratif d'acquisition entre la Ville et Monsieur Henri Lalle mang, par lequel la Ville acquiert la maison 7, rue de l'Eglise à L-4106 Esch-sur-Alzette, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord sous le n° 534/2460, d'une contenance de 1 are, et jardin inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord sous le n° 534/2, d'une contenance de 56 centiares, au lieu-dit « rue de l'Eglise » pour le prix de 380.000,- EUR.

L'acquisition se fait dans le but d'une extension de l'école Grand-Rue, donc dans un but d'utilité publique.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Janine BİSDORFF
Chef de Service des Biens fonciers